

Les personnels d'insertion et de probation ainsi que les agents de surveillance électronique jouent un rôle central dans l'exécution des décisions judiciaires, la prévention de la récidive et la sécurité publique.

Préparer la sortie, accompagner les personnes placées sous main de justice, assurer le suivi et le contrôle judiciaire : ces missions essentielles sont aujourd'hui exercées dans des conditions de plus en plus dégradées.

Des services à bout de souffle

Année après année, la charge de travail ne cesse d'augmenter, sans renforts humains ni moyens adaptés. Le manque de personnels, tous corps confondus, désorganise les services, fragilise les collectifs de travail et expose les agents à un épuisement professionnel et à des risques psychosociaux avérés.

Les outils informatiques, notamment PRISME, restent inadaptés, instables et chronophages. Ils éloignent les agents de leurs missions de terrain au profit d'une surcharge administrative croissante.

À cela s'ajoutent des injonctions institutionnelles permanentes, des objectifs chiffrés déconnectés des réalités de terrain et une accélération des procédures sans moyens supplémentaires.

Surveillance électronique : une charge devenue critique

La situation des Agents de Surveillance Electronique et des (ASE) et des Pôles Centralisateurs de Surveillance Électronique (PCSE) est particulièrement préoccupante.

Le nombre de mesures augmente continuellement, sans la moindre révision des organigrammes ni augmentation des effectifs.

Dans ce contexte, les agents doivent gérer alarmes, incidents, interventions et suivis administratifs dans une tension permanente, au détriment de leur sécurité, de leur santé et de la fiabilité globale du dispositif.

La surveillance électronique ne peut pas être étendue indéfiniment sans moyens humains adaptés.

Une logique statistique dangereuse

Les personnels font face à des publics parfois instables ou violents, présentant des conduites addictives ou des comportements à risque.

Pourtant, les mesures alternatives et les dispositifs de surveillance sont trop souvent utilisés comme variables d'ajustement pour désengorger les établissements pénitentiaires, au mépris des capacités réelles des services à assurer un accompagnement et un contrôle sécurisés.

Cette logique fragilise les agents, surcharge les services et dénature la mission même de prévention de la récidive.

Des conditions matérielles et indemnitaires inacceptables

De nombreux locaux SPIP restent inadaptés : manque d'espace, absence de confidentialité, sécurité insuffisante.

Le plan de sécurisation demeure largement insuffisant face aux risques encourus.

Par ailleurs, les personnels d'Insertion et Probation, les Agents de Surveillance Electronique et des PCSE restent exclus des primes de surpopulation, alors même que celle-ci accroît directement leur charge de travail. Cette situation constitue une injustice manifeste.

La position de l'UFAP Grand Est

Les agents de ce maillon essentiel de la chaîne pénale ne peuvent plus être exposés, responsabilisés et isolés sans moyens, sans protection et sans reconnaissance.

L'UFAP Grand Est, avec ***l'UFAP UNSa Justice***, poursuivra son action auprès des autorités compétentes jusqu'à l'obtention de mesures concrètes, immédiates et mesurables.

Accompagner : oui.

Prévenir la récidive : oui.

Travailler sous pression constante, en effectifs exsangues : non.

**Un système asphyxié ne protège ni les agents ni la société.
La récidive se combat avec des moyens, pas avec des slogans.**

Pour l'UFAP UNSa Justice Grand Est
Les Secrétaires Généraux